

ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

**Rapport d'examen Limité sur les états financiers
intermédiaires consolidés arrêtés au 30 juin 2026
conformément au référentiel IFRS**



Expert-Partners



Société d'Expertise Comptable
La tour BDO, Bloc E-International City Center 3
Centre Urbain Nord-1082 Tunis.
Tel : +216 70 221 600
Fax : +216 70 221 616
E-mail : bdo@bdo.tn



Expert-Partners
Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 71 750 200 Fax. +216 71 767 083
E-mail : s.mezoui@gnet.tn
M.F. : 1510225MAM000

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2026 ETABLIS
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires du groupe
ENNAKL AUTOMOBILES
Z.I Ariana – Aéroport BP 129 – 1080 Tunis

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires, ci-joints, de la société «ENNAKL AUTOMOBILES S.A» et de ses filiales (« le Groupe »), arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 30 juin 2026, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés intermédiaires font apparaître, au 30 juin 2026, un total net de la situation financière consolidée de **834 247 289 DT** et des capitaux propres consolidés-part du groupe de **486 674 539 DT** y compris le résultat consolidé-part du groupe s'élevant à **29 973 162 DT**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires consolidés sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du **Groupe ENNAKL AUTOMOBILES** arrêtés au 30 juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de 6 mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Les co-commissaires aux comptes

BDO Tunisie

Khaled MNIF
Partner



Expert-Partners

Jamel MEZIOU
Partner

Tunis, le 22 septembre 2026.

Expert Partners Sarl
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T
Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
Tél : 71 236 344 / 71 750 200 - Fax : 71 767 083
MF : 1510225 M/A/M/000

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
CONSOLIDES -IFRS

PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2026

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

		<u>Notes</u>	<u>30 juin 2026</u>	<u>31 décembre 2025</u>
<u>Actifs</u>				
Immobilisations incorporelles	A1		86 576	126 741
Immobilisations corporelles	A1		78 604 773	75 627 103
Immeubles de placement	A2		7 012 107	7 018 675
Droits d'utilisation	A1		3 982 331	4 214 197
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3		266 393 572	154 803 069
Actifs financiers au coût amorti	A4		1 059 816	1 263 777
Actifs d'impôts différés	P4		2 769 273	2 786 653
Actifs non courants			359 908 449	245 840 216
Stocks	A5		195 755 290	192 984 557
Créances clients	A6		190 884 723	138 854 866
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4		22 595 983	700 304
Autres actifs courants	A7		10 664 496	19 177 598
Liquidités et équivalents de liquidités	A8		54 438 348	32 739 719
Actifs courants			474 338 840	384 457 044
Total des actifs			834 247 289	630 297 259

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes 30 juin 2026 31 décembre 2025</u>	
<u>Capitaux propres</u>		
Capital social	30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées	426 701 377	287 079 208
Résultat consolidé	29 973 162	58 038 643
Total des capitaux propres consolidés	486 674 539	375 117 851
Part des minoritaires dans les capitaux	3 351	3 544
Part des minoritaires dans le résultat	416	1 079
Total des intérêts minoritaires	3 766	4 623
<u>Passifs</u>		
Emprunts	P1 0	457 069
Obligations locatives	P1 4 927 230	5 017 169
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2 637 879	570 143
Provision pour risques et charges	P3 6 488 051	6 488 051
Autres passifs non courants	0	40 733
Passifs non courants	12 053 159	12 573 166
Dettes fournisseurs	P5 206 463 341	196 789 400
Passif d'impôt courant	P4 3 471 590	13 278 218
Autres passifs courants	P6 58 165 539	9 034 172
Emprunts et dettes financières	P1 65 551 223	20 144 637
Provision pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2 30 445	29 585
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7 1 833 687	3 325 609
Passifs courants	335 515 825	242 601 620
Total passifs	347 568 984	255 174 785
Total des capitaux propres et passifs	834 247 289	630 297 259

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

		<i>Notes</i>	<i>30 juin 2026</i>	<i>30 juin 2025(*)</i>
Produits issus des contrats avec les clients	R-1		368 370 286	352 118 840
Coûts des ventes (*)	R-2		-304 654 306	-279 862 380
Marge brute			63 715 980	72 256 459
Frais de commercialisation et de distribution (*)	R-3		-15 610 519	-14 852 615
Charges administratives (*)	R-4		-18 942 579	-17 740 684
Autres produits	R-5		1 903 768	2 215 675
Autres charges	R-6		-135 998	-121 262
Résultat opérationnel			30 930 653	41 757 573
Produits financiers	R-7		11 302 840	10 305 032
Charges financières	R-8		-1 017 927	-1 034 015
Résultat financier net			10 284 914	9 271 017
Résultat avant impôt			41 215 567	51 028 591
Charge d'impôt sur le résultat	P-4		-11 241 989	-13 888 171
Résultat après impôt des activités poursuivies			29 973 577	37 140 420
Résultat net de l'exercice			29 973 577	37 140 420
Résultat consolidé de la période			29 973 162	37 140 122
Part des minoritaires dans le résultat de la période			416	298
Résultat consolidé de base par action			0,999	1,238
Résultat consolidé dilué par action			0,999	1,238
Autres éléments du résultat global				
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1		111 590 504	18 409 759
Ecart actuariel (AERG)	P-2		-2 496	-16 381
Impôts sur les AERG	P-4		-4 973	-7 077
Autres éléments du résultat global de la période, Nets d'impôt			111 583 035	18 386 300
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt			111 583 035	18 386 216
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt			0	84
Résultat global de la période			141 556 613	55 526 720
Résultat global de la période consolidé			141 556 197	55 526 338
Part des minoritaires dans le résultat global de la période			416	382
Résultat global consolidé de base par action			4,719	1,851
Résultat global consolidé dilué par action			4,719	1,851

(*) Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2026(*)</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	41 215 567	51 028 591
<u>Ajustements pour :</u>		
Amortissements & provisions	5 272 211	5 695 085
Indemnité de départ à la retraite	66 101	52 742
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	-1 491 922	-261 921
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles (*)	41 887	-447 105
Plus ou moins-value sur cession des véhicules donnés en location (*)	-689 484	-691 636
Charge d'impôt	-11 241 989	-13 888 171
Variation de l'impôt différé	12 408	-63 482
Variation autres passifs non courants	-40 733	-81 466
Variation de l'impôt courant	-9 806 628	3 747 982
Perte sur titres de participation ATTIJARI	0	16
Variation du BFR :		
Variation des stocks	-3 053 784	-17 157 381
Variation des créances clients	-52 197 503	-68 857 517
Variation des autres actifs courants	8 536 851	1 548 732
Variation des dettes fournisseurs	9 673 941	41 230 754
Variation des autres passifs courants	8 131 368	-4 696 239
Variation de l'obligation locative	-89 939	48 822
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>	-5 661 650	-2 792 194
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations	-8 699 318	-6 866 224
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	1 802 579	2 426 480
Encaissements provenant des actifs financiers	-210 650	-351 213
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	-7 107 389	-4 790 956
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décassements à la suite de la distribution de dividendes	-3 000 783	-26 400 515
Décassements provenant des opérations de financement bancaire	-21 481 068	0
Encaissements provenant du compte courant associés PGI	14 000 000	0
Encaissement sur emprunt et billets à ordre	19 383 784	13 979 798
Décaissement sur emprunt et billets à ordre	-6 278 116	-22 954 229
Encaissement/décaissement sur crédit de gestion à court terme	31 843 850	30 225 678
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	34 467 668	-5 149 268
Variations de la trésorerie	21 698 629	-12 732 417
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	32 739 719	40 390 042
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	54 438 348	27 657 625

(*) Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total consolidé	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31/12/2023		30 000 000	145 462 902	35 401 755	41 694 812	252 559 469	3 122	252 562 591
Affectation résultat de l'exercice 2023		0	41 694 813	0	-41 694 813	0	0	0
Variation des Autres éléments du résultat Global		0	0	23 481 143	0	23 481 143	0	23 481 143
QP des minoritaires dans libération du capital social de la STLV		0	-65	0	0	-65	515	450
Distribution de dividendes		0	-21 000 000	0	0	-21 000 000	-400	-21 000 400
Résultat de la période		0	0	0	47 295 305	47 295 305	749	47 296 054
31/12/2024		30 000 000	166 157 647	58 882 899	47 295 305	302 335 851	3 986	302 339 837
Affectation résultat de l'exercice 2024		0	47 295 305	0	-47 295 305	0	0	0
Variation des Autres éléments du résultat Global		0	0	41 143 357	0	41 143 357	73	41 143 430
Distribution de dividendes		0	-26 400 000	0	0	-26 400 000	-515	-26 400 515
Résultat de la période		0	0	0	58 038 643	58 038 643	1 079	58 039 722
31/12/2025		30 000 000	187 052 952	100 026 256	58 038 643	375 117 852	4 623	375 122 475
Affectation résultat de l'exercice 2024		0	58 038 643	0	-58 038 643	0	0	0
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	0	0	111 583 035	0	111 583 035	0	111 583 035
Distribution de dividendes		0	-30 000 000	0	0	-30 000 000	-783	-30 000 783
Variation de périmètre de consolidation		0	489	0	0	489	-489	0
Résultat de la période		0	0	0	29 973 162	29 973 162	416	29 973 577
30/06/2026		30 000 000	215 092 085	211 609 291	29 973 162	486 674 538	3 766	486 678 304

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un Groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2017, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » et activité du groupe

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un Groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

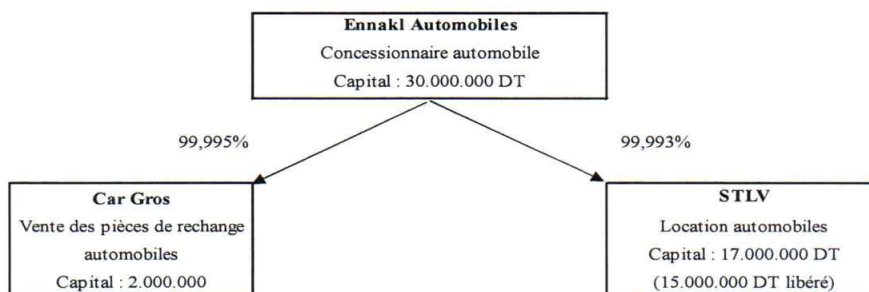
L'activité de la société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est la commercialisation du matériel de transport neuf, le service après-vente rattaché ainsi que la commercialisation des voitures d'occasion.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT ; SKODA et CUPRA et RENAULT TRUCKS à partir de 2022.

La société **CARGROS** est spécialisée dans la vente en gros de pièces de rechanges des voitures et autre matériel de transport des marques commercialisées à neuf par la société mère.

La filiale **STLV** est spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est détenue principalement par les Groupes PGI et PGH. Le Groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société mère.

Organigramme du Groupe1.2. Périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le périmètre de consolidation au 30/06/2026 s'analyse comme suit :

Entité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Ennakl Automobiles (Mère)	100,00%	100,00%	Intégration globale
CAR Gros	100,00%	100,00%	Intégration globale
S.T.L.V.	99,99%	99,99%	Intégration globale

1.3. Faits marquants de la période

Les faits les plus marquants au 30 juin 2026 sont les suivants :

- Au terme du premier semestre de l'année 2026, le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une augmentation de 4,62% par rapport à la même période de l'année 2025 en passant de 352 118 840 TND au 30 juin 2026 à 368 370 286 TND au 30 juin 2026.
- Les investissements consolidés réalisés durant le 1er semestre de 2026 se sont élevés à 8 699 318 TND contre à 6 866 224 TND à la même période de l'année 2025.
- Au cours de l'exercice 2026, la filiale S.T.L.V SA. a réalisé une augmentation de capital social d'un montant de 7 000 000 TND totalement réservée à la société mère Ennakl Automobiles S.A. Au 30/06/2026, un montant 5 000 000 TND a été libéré et 2 000 000 TND a été souscrit et non encore appelé.
- Entrée en vigueur de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2026-04 relative aux conditions de financement de l'importation de produits non prioritaires.
- En date du 24 Juin 2026, l'assemblée générale ordinaire de la société Ennakl Automobiles S.A a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant total ne dépassant pas les 100 000 000 TND.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel international ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »). Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Les états financiers consolidés intermédiaires couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.18**.

L'application de l'amendement suivant, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe :

- Modifications de la classification et de l'évaluation des instruments financiers (amendements IFRS 9 et IFRS 7) et pour les Contrats liés à une électricité produite à partir de sources naturelles dépendantes des conditions météorologiques ;
- Clarifications et ajustements mineurs à plusieurs normes IFRS (*Annual Improvements to IFRS Accounting Standards – Volume 11*, publiés en juillet 2024).

Le groupe n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir ;
- IAS 21 traitement comptable lorsqu'une entité présente ses états financiers dans une monnaie de présentation hyper-inflationniste ;
- Norme comptable IFRS pour les PME – Troisième édition.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériel et outillage	10%
- Matériel de transport de fonction	12,5%
- Matériel de transport de service	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IFRS 9, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquentement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait, les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie, futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 10 % après une année d'achat et pour chaque année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules d'occasion.

Pour les pièces de rechange :

- Pas de provision pour les articles créés durant les trois dernières années ;
 - 25 %, chaque fois qu'un article n'a pas fait l'objet de vente durant l'exercice en cours et ainsi de suite.
- La provision ne fait l'objet de reprise que lorsque les articles provisionnés sont vendus.

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecarts actuariels ».

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquentement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 %, à la contribution sociale de solidarité de 4 % et à la contribution permanente au profit du fond de diversification de 4%. La filiale CARGROS est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 20 % et à la contribution sociale de solidarité de 3 %, la filiale STLV est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 4 %.

L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent est comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

La compensation des actifs et passifs d'impôt est obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; et
- Intention de règlement net ou de règlement.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.13. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites) ;
- Identification des obligations de prestation ;
- Evaluation du prix de transaction ;
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation ;
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.14. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien (DT) qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, le Groupe apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- Le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Aucune option de prolongation au-delà de la période fixée au niveau des contrats de location relatifs aux boxes de la filiale S.T.L.V. n'est prévue. Ainsi, les durées de location sont limitées aux périodes fixées au niveau des contrats. En revanche, le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classé en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres. La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-Groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	266 393 472	-	-
Autres	-	-	99
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 833 687

31/12/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	154 802 969	-	-
Autres	-	-	99
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	3 325 609

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels il a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille le Groupe a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, le Groupe a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (note 2-17).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie le Groupe tient compte des facteurs suivants :

- i) La nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- ii) L'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- iii) L'obsolescence technique ou commerciale ;
- iv) Les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe est la vente des voitures et les services connexes. Le Groupe est considéré comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La Direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché (taux d'intérêt)	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Actifs et passifs financiers :

Désignation	30 juin 2026	31 décembre 2025
Créances clients	190 884 723	138 854 866
Autres actifs courants*	5 777 598	5 527 357
Liquidités et équivalents de liquidités	54 438 348	32 739 719
Blocage des fonds bancaires	21 481 068	0
Prêts au personnel	1 882 170	1 831 487
Dépôts et cautionnements	60 092	60 092
Avances au personnel	232 469	72 503
Total des actifs financiers au coût amorti	274 756 468	179 086 022
Actifs financiers à la JV par les AERG	266 393 572	154 803 069
Total des actifs financiers	541 150 040	333 889 091

(*) Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	30 juin 2026	31 décembre 2025
Emprunts	65 551 223	20 601 706
Créditeurs et autres créditeurs divers**	264 485 241	205 673 887
Total des passifs financiers au coût amorti	330 036 464	226 275 593
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 833 687	3 325 609
Total des passifs financiers	331 870 151	229 601 202

(**) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités du Groupe, ce dernier effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, Le Groupe est exposé au risque de change.

Pour faire face à ce risque, le Groupe a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient principalement des emprunts à long terme. Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables de TMM + 2%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Les crédits leasing ont été négociés à un taux d'intérêt fixe et n'exposent pas l'entité à un risque de taux d'intérêt.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble des entités est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque Centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires. L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques :

Créances clients

30-juin-26	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	190 884 723	0	4 584 797	195 469 520
Total	190 884 723	0	4 584 797	195 469 520

Avoirs en banques et dépôts bancaires :

Notation	Signification de la note	30 juin 2026	31 décembre 2025
Baa1	Qualité moyenne inférieure	296 809	1 022 330
B3	Très spéculatif	5 625 678	1 529 865
Caa1	Risque élevé	37 786 610	20 602 474
Caa2	Ultra spéculatif	0	213
Non notées	-	2 156 555	1 755 055
Total		45 865 651	24 909 936

La notation des avoirs en banques et dépôts bancaires se base sur les dernières notations disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités du Groupe afin de s'assurer qu'il dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

30 juin 2026	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	370 846	766 764	0	0
Billets à ordre	13 105 667	0	0	0
Effets escomptes et non échus	51 358 588	0	0	0
Total	64 835 101	766 764	0	0

(*) Echéances y compris les intérêts.

31 décembre 2025	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 123	1 235 417	467 640	0
Effets escomptes et non échus	18 726 570	0	0	0
Total	19 025 694	1 235 417	467 640	0

(*) Echéances y compris les intérêts.

Au 30 juin 2026, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur / supérieur de 4 254 DT.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 juin 2026	31 décembre 2025
Emprunts	65 551 224	20 601 706
Créditeurs et autres créditeurs divers	264 485 241	205 673 887
Liquidités et équivalents de liquidités	-54 438 348	-32 739 719
Dettes nettes	275 598 116	193 535 875
Total capitaux propres	486 678 305	375 122 474
Total capital	762 276 421	568 658 349
Gearing ratio	36%	34%

4. Retraitements en proforma pour l'exercice 2025 :

Les « dotations aux amortissements », « Frais d'entretien et de réparations », « Frais d'assurance » et « Taxes de circulation » des véhicules donnés en location de la filiale S.T.L.V qui étaient classés au 30 Juin 2025 parmi les « charges administratives » ont été classés à partir du 31 décembre 2025 parmi les « coûts des ventes » pour une meilleure présentation. De ce fait, la colonne comparative au 30 Juin 2025 a été retraitée en proforma.

Les « frais de plaques, d'homologation techniques et de lavage » des véhicules donnés en location de la filiale S.T.L.V qui étaient classés au 30 Juin 2026 parmi les « frais de commercialisation et de distribution » ont été classés à partir du 31 décembre 2025 parmi les « coûts des ventes » pour une meilleure présentation. De ce fait, la colonne comparative au 30 juin 2025 a été retraitée en proforma.

(Voir note R-2, R-3, R-4 et R-5)

4. Notes explicatives des rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles :

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
VALEURS BRUTES																
01/01/2025	63 025	20 000	5 507 491	9 648 736	45 803 763	3 291 505	172 941	20 798 131	2 494 294	9 043 528	69 804	26 339 854	4 183 360	7 341 594	125 004 152	134 778 028
Acquisitions	0	0	5 890	0	0	464 446	0	5 814 711	87 271	532 141	0	2 244 961	2 061 522	3 033 012	12 176 541	14 243 952
Cessions	0	0	0	0	0	0	-86 165	-5 126 754	0	0	0	0	0	0	-5 212 920	-5 212 920
Reclassifications	0	0	-32 501	0	3 902 563	0	0	0	0	0	0	3 864 694	0	-7 767 257	0	-32 501
31/12/2025	63 025	20 000	5 480 880	9 648 736	49 706 327	3 755 951	86 775	21 486 088	2 581 565	9 575 669	69 804	32 449 510	6 244 881	2 607 348	131 967 773	143 776 559

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
VALEURS BRUTES																
01/01/2026	63 025	20 000	5 480 880	9 648 736	49 706 327	3 755 951	86 775	21 486 088	2 581 565	9 575 669	69 804	32 449 510	6 244 881	2 607 348	131 967 773	143 776 559
Acquisitions	0	0	18 350	0	0	18 820	0	5 523 524	45 381	104 557	40 560	689 741	0	2 258 385	8 680 968	8 699 318
Cessions	0	0	0	0	0	0	-86 775	-2 262 674	0	0	0	0	0	0	-2 349 450	-2 349 450
Reclassifications	0	0	0	0	0	0	0	1 139 476	0	0	0	443 388	0	-1 582 863	0	0
30/06/2026	63 025	20 000	5 499 230	9 648 736	49 706 327	3 774 771	0	25 886 413	2 626 946	9 680 227	110 364	33 582 638	6 244 881	3 282 870	138 299 291	150 126 428

* Il s'agit des droits d'utilisation rattachés aux contrats de location du Groupe traités conformément à IFRS 16.

** Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES																
01/01/2025	-63 025	-20 000	-4 722 712	0	-17 762 113	-2 736 912	-172 941	-5 191 669	-1 571 999	-6 608 027	-69 805	-17 505 240	-1 607 953	0	-51 618 706	-58 032 396
Dotation de l'exercice	0	0	-631 428	0	-1 953 427	-442 884	0	-2 548 870	-116 955	-475 453	0	-1 893 241	-422 731	0	-7 430 830	-8 484 988
Reprises sur cessions	0	0	0	0	0	0	86 165	2 622 698	0	0	0	0	0	0	2 708 864	2 708 864
31/12/2025	-63 025	-20 000	-5 354 139	0	-19 715 540	-3 179 796	-86 775	-5 117 841	-1 688 953	-7 083 480	-69 804	-19 398 481	-2 030 684	0	-56 340 672	-63 808 521
AMORTISSEMENTS CUMULES																
(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES																
01/01/2026	-63 025	-20 000	-5 354 139	0	-19 715 540	-3 179 796	-86 775	-5 117 841	-1 688 953	-7 083 480	-69 804	-19 398 481	-2 030 684	0	-56 340 672	-63 808 521
Dotation de l'exercice	0	0	-58 515	0	-930 714	-167 977	0	-1 995 270	-89 138	-238 715	-2 162	-1 124 343	-231 866	0	-4 548 318	-4 838 699
Reprises sur cessions	0	0	0	0	0	0	86 775	1 107 695	0	0	0	0	0	0	1 194 470	1 194 470
30/06/2026	-63 025	-20 000	-5 412 653	0	-20 646 254	-3 347 773	0	-6 005 417	-1 778 092	-7 322 195	-71 966	-20 522 823	-2 262 550	0	-59 694 520	-67 452 751
VALEURS NETTES COMPTABLES																
01/01/2026	0	0	126 741	9 648 736	29 990 787	576 155	0	16 368 246	892 611	2 492 190	0	13 051 029	4 214 197	2 607 348	75 627 103	79 968 042
30/06/2026	0	0	86 576	9 648 736	29 060 073	426 998	0	19 880 996	848 854	2 358 032	38 399	13 059 815	3 982 331	3 282 870	78 604 773	82 673 680

(*) Il s'agit des droits d'utilisation rattachés aux contrats de location du Groupe traités conformément à IFRS 16.

(**) Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLv.

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 30 juin 2026 à 7 012 107 DT contre 7 018 675 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(180 378)	(173 811)
Immeubles de placement nets	7 012 107	7 018 675

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2026
Revenus de l'immeuble bâti	52 708	52 708
Total	52 708	52 708

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2026 à 266 393 572 DT contre 154 803 069 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	Nombre 2026	Cours de clôture 30/06/2026	Nombre 2025	Cours de clôture 31/12/2025
Amen Bank	2 770 695	84,500	2 770 695	41,860
ATL	2 666 921	12,100	2 666 921	6,000
Autres		99		99
Total		266 393 572		154 803 069

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti à long terme s'élèvent au 30 juin 2026 à 1 059 816 DT contre 1 263 777 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Prêts au personnel (LT)	999 725	1 203 685
Dépôt et cautionnements	458 609	458 609
Total	1 458 333	1 662 294
Provisions sur dépôts et cautionnements	-398 517	-398 517
Total	1 059 816	1 263 777

La variation des provisions sur les dépôts et cautionnements entre le 30/06/2026 et le 31/12/2025 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Début de période	398 517	389 630
Provision constituée au cours de la période	0	32 701
Reprise sur provision	0	-23 814
Fin de période	398 517	398 517

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2026 à 22 595 983 DT contre 700 304 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Avances au personnel	232 469	72 503
Blocage des fonds bancaires (*)	21 481 068	0
Prêts au personnel (CT)	882 445	627 802
Total	22 595 983	700 304

(*) Blocages bancaires relatifs à des opérations d'importation sur fonds propres.

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 30/06/2026	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	882 445	999 725	1 882 170
Avances au personnel	232 469	0	232 469
Blocage des fonds bancaires	21 481 068	0	21 481 068
Dépôt et cautionnements	0	458 609	458 609
Sous total	22 595 983	1 458 333	24 054 316
Provisions	0	-398 517	-398 517
Total	22 595 983	1 059 816	23 655 799

Au 31/12/2025	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	627 802	1 203 685	1 831 487
Avances au personnel	72 503	0	72 503
Dépôt et cautionnements	0	458 609	458 609
Sous total	700 304	1 662 294	2 362 598
Provisions	0	-398 517	-389 630
Total	700 304	1 263 777	1 964 081

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2026 à 195 755 290 DT contre 192 984 557 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Volkswagen	8 992 367	8 666 367
Volkswagen Utilitaires	1 659 437	751 796
Audi	22 570 361	31 875 770
Porsche	3 806 875	5 176 817
SEAT	21 362 732	22 669 243
SKODA	3 506 046	5 137 722
Renault Trucks	15 428 222	27 418 798
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	86 941 895	59 359 832
Stock de pièces de rechange	32 649 626	31 960 034
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	75 399	312 022
Stock VO	1 811 950	2 422 725
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	27 090	27 090
Sous-total	199 046 281	195 992 497
Provision pour dépréciation stocks	-3 290 991	-3 007 940
Total	195 755 290	192 984 557

La variation des provisions sur les stocks entre le 31/12/2025 et le 30/06/2026 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Début de période	3 007 940	1 948 548
Provision constituée au cours de la période	554 543	1 184 667
Reprise sur provision	(271 492)	(125 276)
Fin de période	3 290 991	3 007 940

A.6. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2026 à 190 884 723 DT contre 138 854 866 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Effets escomptés non échus	51 358 588	18 726 570
Effets à recevoir	90 674 122	99 468 030
Clients comptes courants	50 919 133	22 873 261
Clients travaux en cours	1 344 515	1 033 734
Clients douteux	1 040 393	1 041 572
Effets et chèques impayés	132 769	128 849
Sous-total	195 469 520	143 272 017
Provisions sur les clients	-4 584 797	-4 417 151
Total	190 884 723	138 854 866

La variation des provisions sur les créances clients entre le 31/12/2025 et le 30/06/2026 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Début de période	4 417 151	4 584 521
Provision constituée au cours de la période	440 263	296 991
Reprise sur provision	-272 618	-464 361
Fin de période	4 584 797	4 417 151

A7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2026 à 10 664 496 DT contre 19 177 598 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Fournisseurs, avances et acomptes	1 770 346	10 805 829
Etat, crédit de TVA à reporter	1 219 013	3 079 107
Etat, taxation d'office	488 795	488 795
Produits à recevoir	5 881 740	4 279 080
Débiteurs divers	678 267	194 340
Charges constatées d'avance	3 116 552	2 844 412
Sous-total	13 154 713	21 691 564
Provisions sur les autres actifs courants	-2 490 217	-2 513 966
Total	10 664 496	19 177 598

La variation des provisions sur les autres actifs courants entre le 31/12/2025 et le 30/06/2026 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Début de période	2 513 966	2 795 819
Provision constituée au cours de la période	0	431 139
Reprise sur provision	-23 750	-712 993
Fin de période	2 490 217	2 513 966

A.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2026 à 54 438 348 DT contre 32 739 719 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Banques créditrices	45 865 651	24 909 936
Effets à l'encaissement	6 206 068	5 428 203
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible et placements SICAV	14 339	13 042
Caisses	18 135	54 382
Régie d'avance et accréditifs	2 334 155	2 334 155
Total	54 438 348	32 739 719

C –Capitaux propres :**C.1 Autres éléments du résultat global**

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31/12/2024	58 882 898
Pertes actuarielles	-61 912
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	41 229 908
Impôts différés sur les AERG (*)	-24 567
Solde au 31/12/2025	100 026 328
Pertes actuarielles	-2 496
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	111 590 504
Impôts différés sur les AERG (*)	-4 973
Solde au 30/06/2026 (**)	211 609 363

(*) y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

(**) y compris la part des participations ne donnant pas le contrôle dans les autres éléments du résultat global (AERG).

B –PASSIFS :**P.1 Emprunts et obligations locatives :**

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2026 à 65 551 223 DT contre 20 601 706 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

30/06/2026	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Amen Bank	1 086 968	0	1 086 968
Billets à ordre et obligations cautionnées	13 105 667	0	13 105 667
Effets escomptés et non échus	51 358 588	0	51 358 588
Total	65 551 223	0	65 551 223

31/12/2025	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Amen Bank	1 418 066	457 069	1 875 136
Effets escomptés et non échus	18 726 570	0	18 726 570
Total	20 144 637	457 069	20 601 706

Les obligations locatives découlant de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 4 927 230 DT au 30 juin 2026 contre un solde de 5 017 169 DT au 31 décembre 2025.

Le tableau de variation des emprunts consolidé se détaille comme suit au 30 juin 2026 :

	31/12/2025	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2026
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	457 069	0	-457 069	0	0
Courant	1 418 067	-788 168	457 069	0	1 086 968
Billets à ordre et obligation cautionnée					
Courant	0	-6 278 116	0	19 383 784	13 105 667
Effets escomptés et non échus					
Courant	18 726 570	-18 726 570	0	51 358 588	51 358 588
Obligations locatives					
non-courant	5 017 169	-89 939	0	0	4 927 230
Total courant	20 144 637	-25 792 855	457 069	70 742 372	65 551 223
Total Non-courant	5 474 238	-89 939	-457 069	0	4 927 230

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	30/06/2026	31/12/2025
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2%	954 990	1 493 158
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	1 500 000	8,50%	131 978	381 978
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	13 105 667	TMM +1,5%	13 105 667	0
Effets escomptés et non échus Amen Bank, Attijari Bank et ATB (Ennakl Automobiles)	Max 90 jours	51 358 588	TMM +1% - TMM +1,5%	51 358 588	18 726 570
Total				65 551 223	20 601 706

(*) Le TMM correspond au taux moyen du marché monétaire tunisien (taux moyen mensuel du marché monétaire publié par la Banque Centrale de Tunisie).

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2026 à 668 324 DT contre 599 728 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Début de l'exercice	599 728	485 074
Coût des services rendus	35 291	29 679
Charge financière	54 111	45 458
Gain/perte actuarielle (OCI)	2 496	61 912
Remboursements	-23 301	-22 395
Fin de l'exercice	668 324	599 728

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions s'élèvent au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 à 6 488 051 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Provisions pour litiges	768 945	768 945
Provisions pour autres risques et charges	5 719 105	5 719 105
Total	6 488 051	6 488 051

P.4. Actifs et passifs d'impôts

Les actifs d'impôts différés nets des passifs d'impôts différés du Groupe s'élèvent au 30 juin 2026 à 2 769 273 DT.

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés au 30 juin 2026 se présente comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	Ennakl	CARGROS	STLV	Total
Provisions pour départ à la retraite	266 651	11 087	0	277 738
Provisions pour litiges	330 647	0	0	330 647
Pertes de changes latentes	204 757	0	0	204 757
Instruments de couverture	788 485	0	0	788 485
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	1 593 395	216 988	0	1 810 383
Marge sur stocks finaux ICO	898 651	0	0	898 651
Contrats de location	335 289	0	64 411	399 700
Provisions sur les stocks et cautions	1 058 230	288 940	0	1 347 170
Total des actifs d'impôts différés	5 476 104	517 015	64 411	6 057 531
Gains de change latents	-866 827	0	0	-866 827
Produits à facturer	-97 467	0	0	-97 467
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-4 877	0	0	-4 877
Amortissements différés	-1 618 991	0	-700 096	-2 319 087
Total des passifs d'impôts différés	-2 588 162	0	-700 096	-3 288 258
Solde net	2 887 942	517 015	-635 685	2 769 273

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2026	Solde au 31 décembre 2025	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2026
Provision pour départ à la retraite	248 490	34 221	-4 973	277 738
Provision pour litiges	330 647	0	0	330 647
Pertes de changes latentes	608 849	-404 092	0	204 757
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	1 719 889	90 494	0	1 810 383
Marge sur stocks finaux ICO	942 738	-44 087	0	898 651
Gains de changes latents	-1 557 058	690 231	0	-866 827
Produits à facturer	-74 938	-22 529	0	-97 467
Instruments de couverture	1 430 012	-641 527	0	788 485
Amortissements différés	-2 294 135	-24 953	0	-2 319 087
Provisions sur les stocks et cautions	1 191 895	155 275	0	1 347 170
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-100 000	95 124	0	-4 877
Contrats de location	340 264	59 436	0	399 700
Total	2 786 653	-12 408	-4 973	2 769 273

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinars Tunisien	2 026
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	41 215 567
Taux d'impôt	39%
Impôt sur les sociétés (théorique)	16 074 071
Charge d'impôt exigible	11 229 581
Impôt différé	12 408
Charge d'impôt comptabilisée	11 241 989
Différence	-4 832 082
Différence expliquée par :	
Provisions et charges non déductibles	1 211 938
Produits non imposables	-11 383 049
Impôts exceptionnels et différentiel du taux d'impôt entre les sociétés du groupes	5 339 029
Total	-4 832 082

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2025	13 278 218
Charge d'impôt exigible de 2026	11 229 581
Païement d'impôts en 2026	-21 036 209
Passif d'impôt courant au 30/06/2026	3 471 590

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2026 à 206 463 341 DT contre 196 789 400 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Fournisseurs étrangers	185 030 663	186 326 102
Fournisseurs locaux	21 010 324	10 185 119
Fournisseurs, retenues de garantie	422 353	278 179
Total	206 463 341	196 789 400

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2026 à 58 165 539 DT contre 9 034 172 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Charges à payer	6 730 786	4 944 274
Cotisations de sécurité sociales à payer à la CNSS	2 281 238	1 716 031
Congés à payer	744 332	636 446
Etat, impôts et taxes à payer	5 810 136	1 429 740
Créditeurs divers	101 284	113
Assurances groupes à payer	970 696	129 380
Produits constatés d'avance	143 639	149 684
Débours sur droits de douane et cartes grises	321 244	16 505
Dépôts et cautionnement reçus	12 000	12 000
Personnel, rémunérations dues	50 184	0
Compte courant associés PGI	14 000 000	0
Actionnaires dividendes à payer	27 000 000	0
Total	58 165 539	9 034 172

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2026 à 1 833 687 DT contre 3 325 609 DT au 31 décembre 2025 et représentent des instruments de couverture passifs.

C – L'ETAT DE RESULTAT :**R.1. Produits issus des contrats avec les clients**

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2026 à 368 370 286 DT contre 352 118 840 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025
Ventes de véhicules neufs	296 432 198	289 150 953
Ventes de pièces de rechange, accessoires et lubrifiants	65 361 786	56 588 909
Ventes de travaux atelier	1 963 074	1 754 641
Ventes de véhicules utilisés	1 168 088	1 690 102
Locations de véhicules	3 445 140	2 934 235
Total	368 370 286	352 118 840

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2026 à 304 654 306 DT contre 279 862 380 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025(*)
Charge personnel direct	1 655 679	1 136 272
Coût des pièces de rechange et accessoires vendues	50 344 261	42 325 460
Coût des véhicules d'occasion vendus	1 337 470	1 801 295
Coût des véhicules neufs vendus	248 142 748	231 266 501
Travaux extérieurs	449 725	212 454
Dotation aux amortissements des véhicules donnés en location (*)	1 482 332	1 139 249
Entretien et réparation des véhicules donnés en location (*)	366 996	468 286
Frais d'assurances des véhicules donnés en location (*)	499 160	502 452
Cartes d'exploitation, lavage, Homologation des véhicules donnés en location (*)	92 883	83 408
Dotations aux provisions sur stocks VN, VO & PR	554 543	932 504
Reprises sur provisions pour dépréciations sur stocks VN, VO & PR	-271 492	-5 500
Total	304 654 306	279 862 380

(*) Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2026 à 15 610 519 DT contre 14 852 615 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025(*)
Autres frais sur ventes (*)	2 347 606	2 480 688
Frais de déplacements	642 066	487 828
Charge de personnel	9 369 698	8 461 755
Publicité et insertions	2 156 732	2 309 411
Consommables	168 974	155 359
Location diverses	352 076	264 743
Cadeaux, réceptions et restaurations	99 549	223 000
Honoraires	246 866	233 008
Impôts et taxes	0	11 251
Redevances et royalties	226 952	225 574
Total	15 610 519	14 852 615

(*) Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

R.4. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2026 à 18 942 579 DT contre 17 740 684 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025(*)
Charge de personnel	6 328 825	6 374 800
Dotation aux amortissements (*)	3 362 932	3 139 569
Impôts et taxes (*)	1 367 699	1 314 808
Honoraires	650 330	575 373
Frais d'énergies	374 886	324 391
Frais bancaires	3 224 570	2 959 555
Entretien et réparation	550 693	238 030
Frais d'assurances (*)	320 645	242 328
Gardiennage	326 609	338 244
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs	167 646	567 161
Reprises de provisions sur créances et autres actifs	-23 749	-73 022
Abonnement	1 855 932	1 312 254
Fournitures de bureaux	60 061	65 624
Frais de formation	31 783	106 529
Vêtements de travail	69 698	29 138
Dons et subventions	0	8 500
Frais de télécommunications	154 925	128 552
Autres frais administratifs	119 096	88 848
Total	18 942 579	17 740 684

(*) Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

R.5. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 30 juin 2026 à 1 903 768 DT contre 2 215 675 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025(*)
Produits non récurrents	112 709	189 148
Profits sur cessions d'immobilisations (*)	0	447 105
Plus-value de cession des véhicules donnés en location (*)	689 484	691 636
Location	73 514	76 708
Ristournes TFP	137 300	244 291
Remboursements d'assurance	868 188	519 989
Autres services	22 572	41 923
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	-960 488
Reprises de provisions pour risques et charges	0	965 364
Total	1 903 768	2 215 675

(*) Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 30 juin 2026 à 135 998 DT contre 121 262 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025
Pertes sur cessions d'immobilisations	41 887	0
Pénalités de retard et amendes douanières	71 587	13 077
Autres pertes	22 524	108 185
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0
Total	135 998	121 262

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2026 à 11 302 840 DT contre 10 305 032 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes reçus	11 041 275	10 076 716
Intérêts créditeurs	201 670	165 949
Intérêts sur prêts au personnel	58 597	61 366
Produits nets sur placements	1 297	1 001
Total	11 302 840	10 305 032

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2026 à 1 017 927 DT contre 1 034 015 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts sur comptes courants	76	81
Intérêts sur escomptes d'effets	2 022 765	686 075
Intérêts sur emprunts	171 020	249 701
Charges financières sur obligations locatives	261 878	314 621
Pertes/Gains sur instruments de couverture	-1 491 922	-261 921
Charge financière - IDR	54 111	45 458
Total	1 017 927	1 034 015

Tableau de passage des charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025
Achats consommés	302 413 485	275 393 256
Salaires, traitements et avantages du personnel	17 423 900	15 972 827
Autres charges d'exploitation	8 685 035	13 212 705
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 272 211	5 699 962
Impôts, taxes et versements assimilés	1 427 338	1 368 550
Honoraires	751 138	808 381
Total	335 973 107	312 455 680

D – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES, durant le premier semestre 2026, se présentent comme suit :

A) Société mère ENNAKL AUTOMOBILES**Frais d'assurance encourus avec la COMAR**

La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de la COMAR, au 30 juin 2026, des frais d'assurance s'élevant à 1 583 834 TND.

Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charge à payer pour le compte de la PGI Holding un montant de 80 000 TND HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

Avance en compte courant associé accordé par la société PGI Holding

Au 30 Juin 2026, la société PGI Holding a accordé à la société ENNAKL AUTOMOBILES une avance en compte courant actionnaire d'un montant de 14 000 000 TND conformément à la convention conclue à cet effet.

Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30 juin 2026 :

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2026 les montants suivants (En HT) :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	0	28 618
CAFE BONDIN	0	12 690
PARENIN	0	53 238
CAFE BEN YEDDER	80 780	12 269
POULINA GROUP HOLDING	0	1 876
Assurances COMAR	0	860 493
PGI HOLDING	65 971	5 678
AMEN SANTE	162 373	1 166
Clinique El Amen	0	2 579
Amen Investissement	0	1 032
Assurances Hayet	0	1 599
SICOF	56 907	0
Total	366 031	981 237

Location d'un terrain auprès de la société TRIANON IMMOBILIERE

La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société ENNAKL AUTOMOBILES pour l'exploiter en tant que parking à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 TND, avec une augmentation annuelle de 5%. Au 30/06/2026 le loyer s'élève à 35 597 TND HT.

Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2026 et financées par la société Tunisie Leasing et Factoring

La société Tunisie Leasing et Factoring a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2026 pour un montant total de 40 123 011 TND HT.

Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2026 et financées par la société ATL :

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2026 pour un montant total de 29 838 363 TND HT.

Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank

La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : TMM +2 %

Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2026 à hauteur de 538 168 TND. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 58 623 TND au 30 juin 2026. Le solde en principal non encore échu s'élève au 30 juin 2026 à 954 990 TND.

Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours du premier semestre 2026, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2026, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 7 978 145 TND.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

Le 09 septembre 2025, la société ENNAKL AUTOMOBILE a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 168 100 000 TND détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 16 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 TND assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;

- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenue de garantie s'élève au 30 juin 2026 à 3 465 518 TND ;
- Obligations cautionnées pour un montant de 12 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Crédits documentaires pour un montant de 122 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois ; l'encours s'élève au 30 juin 2026 à 35 000 000 Euro ;

La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 700 TND HT par contrat.

Obligations et engagements avec les dirigeants

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société au 30 juin 2026 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général (**)	Premier Directeur Général Adjoint	Deuxième Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	145 000	173 616	434 297	109 486	152 986

(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes

(**) Départ à la retraite au 30-06-2026

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2026. Au titre du premier semestre 2026, la charge à payer constatée à ce titre s'élève à 92 500 TND.

Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit au premier semestre de 2026 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant 25 000 TND.

B) Société filiale CAR GROS

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société Car Gros a encouru auprès de la COMAR au 30 juin 2026 des frais d'assurance s'élevant à 152 966 TND.

C) Société filiale STLV**Crédit à moyen terme auprès de l'Amen Bank :**

Au cours de l'exercice 2023, la société S.T.L.V a signé un contrat de crédit auprès de l'Amen Bank pour un montant de 1 500 000 TND et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est 8,5%. Le 31/05/2023, une première tranche d'un montant de 1 104 067 TND a été débloqué au profit de la société STLV. Le 30/07/2024, une deuxième et dernière tranche d'un montant 395 933 TND a été également débloquée.

Au cours du 1^{er} semestre 2026, la société STLV S.A a remboursé un montant de 250 000 TND et le solde en principal non encore échu s'élève à 131 978 TND.

Par ailleurs, Les intérêts correspondants constatés s'élèvent à 20 006 TND au 30/06/2026 dont un montant de 1 433 TND d'intérêts courus et non échus.

Location de véhicules facturés à l'Amen Bank :

Au 30/06/2026, la société a STLV a facturé à la société AMEN BANK un montant de 1 700 TND HT à titre de location de véhicules. Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 1 729 TND au 30/06/2026 contre un solde de 1 434 TND au 31/12/2025.

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances

Au cours du 1^{er} semestre 2026, la société STLV a encouru auprès de la COMAR des frais d'assurances s'élevant à 550 376 TND.

Location de véhicules facturés à la société COMAR Assurances :

Au 30/06/2026, la société STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 1 866 TND HT à titre de location de véhicules. Le solde client COMAR Assurances correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 30/06/2026 et au 31/12/2025.

Location de véhicules facturés à la société PARENIN :

Au 30/06/2026, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 297 770 TND à titre de location de véhicules. Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 255 863 TND au 30/06/2026 contre un solde s'élevant à 90 806 TND au 31/12/2025.

Location de véhicules facturés à Café BEN YEDDER :

Au 30/06/2026, la société a STLV a facturé à la société CAFE BEN YEDDER un montant de 370 TND à titre de location de véhicules. Le solde client CAFE BEN YEDDER correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 440 TND au 30/06/2026 contre un solde nul au 31/12/2025.

Rémunérations servies aux dirigeants de la STLV

Nature de la rémunération brute	Directeur Général Adjoint	
	Charge au 30/06/2026	Passif au 30/06/2026
Salaire brut (*)	104 232	-

(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes.

E – ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2026 :

Les engagements hors bilan du groupe ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2026 se détaillent comme suit :

1) Autorisations en Euros au titre des lettres de crédit :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	35 000 000 €
Ennakl Automobiles	BIAT	12 000 000 €
Ennakl Automobiles	UBCI	15 000 000 €
Car Gros	ATTIJARI BANK	5 200 000 €
Car Gros	ATB	500 000 €
Total		67 700 000 €

2) Engagements en Dinars Tunisiens :

AMEN BANK

Société	Nature	Montant au 30/06/2026
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	3 465 518
Ennakl Automobiles	OBLIGATIONS CAUTIONNEES	17 522 755
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	73 092
Total		21 061 365

BIAT

Société	Nature	Montant au 30/06/2026
Ennakl Automobiles	Cautions bancaires	4 057 132
Total		4 057 132

Société	Nature	Montant au 30/06/2026
Ennakl Automobiles	Lettre de crédit simple	16 226 260
Total		16 226 260

ZITOUNA

Société	Nature	Montant au 30/06/2026
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	15 006
Total		15 006

UBCI

Société	Nature	Montant au 30/06/2026
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	5 400
Total		5 400

3) Intérêts Restants à payer au 30/06/2026 :

Les intérêts restant à payer au 30 juin 2026 sur les crédits bancaires AMEN BANK se détaillent comme suit :

Société	Banque	Montant du crédit	Engagements Hors Bilan à CT	Engagements Hors Bilan à LT	Total
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	6 000 000	42 088	0	42 088
STLV	AMEN BANK	1 500 000	8 554	0	8 554
	Total	7 500 000	50 642	0	50 642

4) Cautions bancaires reçues par la filiale Car Gros :

Les cautions bancaires reçues des clients de la société Car Gros S.A.R.L s'élève au 30/06/2026 à 7 970 000 TND.